# COMMUNAUTE AGGLOMERATION

# VAR ESTEREL MEDITERRANEE

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN**

**CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Quelles sont les raisons plaidant en faveur du rejet du projet**

* Les services de l’Etat ont relevés un transfert des prérogatives du rédacteur du PDU vers les communes, notamment en matière de stationnement.
* Les services de l’Etat ont relevés une faiblesse dans les contraintes imposées au PLU des communes
* La maitrise d’ouvrage et le financement de la voie de délestage et de la requalification de la RDN7 n’apparaissent pas clairement dans le PDU. Ce point a été réglé au cours de la réunion sur le PV de synthèse et confirmé dans le réponse de la CAVEM à ce PV.
* La mise à l’enquête publique a été un peu hâtive au vu des études qui se sont poursuivies et qui auraient pu figurer dans le dossier.
* La concertation avec les utilisateurs des transports en commun aurait du aller au delà de la concertation des élus des communes en impliquant notamment les comités de quartier et certaines associations.
* Les centralités éloignées, Le Trayas, Les Issambres, les Adrets, Saint Aygulf n’ont pas reçu la même attention que le Centre de l’agglomération regroupant, Puget sur Argens et les centres urbains de Frejus et Saint Raphaël.

**Quelles sont les raisons plaidant en faveur de l’adoption du projet ?**

* Il s’agit d’un premier PDU, volontaire, dans le cadre d’une communauté d’agglomération récente. Il met en place un certain nombre de mesures dont la réussite sera une invitation à une coopération plus étendue.
* La réforme phare, l’amélioration des conditions de circulation de la RDN7, actuellement déplorables, est indispensable. La CAVEM en est convaincue au point de se substituer au gestionnaire de la Voie, le Conseil Départemental, pour faire aboutir ce projet.
* La solution envisagée pour la voie de délestage de la RND7 semble avoir le consensus des différents intervenants qui se sont manifestés à l’enquête publique. La requalification de la RDN7 ne présente pas le même consensus , mais il semble acquis que la définition finale du projet se fera après examen des résultats de la voie de contournement
* Des propositions innovantes en termes de transport à la demande, de covoiturage, de zones de livraison, de coulir de bus ; vont considérablement améliorer les conditions de deplacement de la communauté d’agglomération.

**Balance des éléments en faveur et en défaveur**

A partir de l’instant où le problème majeur de la Maitrise d’Ouvrage et du financement de la voie de délestage de la RND7 est résolu la balance est clairement en faveur du dossier présenté.

En conséquence, le commissaire enquêteur donnera donc un avis favorable. .

**Le commissaire enquêteur se contentera donc d’émettre la recommandation, pour que pendant la période de janvier 2017 à septembre 2017 une concertation, plus élargie aux utilisateurs, participe à l’amélioration des transports en commun.**

**En conséquence :**

Après avoir :

Analysé avec attention le projet,

Recherché et ou réclamé des informations complémentaires,

 Visité les sites,

 Recueilli et analysé les observations du public,

Transmis au demandeur un Procès verbal de synthèse,

 Analysé la réponse du demandeur au PV de synthèse,

Examiné les inconvénients et les avantages du projet et dressé un bilan.

Et compte tenu

 De la régularité de l’enquête qui s’est déroulée sans incident

 Des observations reçues et des analyses faites

**Le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de plan de déplacement urbain de la Communauté d’Agglomération Var Esterel Méditerranée**

**A Sainte Maxime le 26 juillet 2016**

**Le commissaire enquêteur**

**Daniel Jarrin**